



# europa.ch



”

**Litige fiscal avec l'UE:  
quelle solution fera recette?**

actuel

**La politique européenne en chantier**

>> Page 3

projecteur

**Litige fiscal: de quoi s'agit-il?**

>> Pages 4-5

**La politique fiscale suisse à la croisée des chemins**

>> Pages 6-7

interview

**Rechercher des solutions majoritaires tient de la quadrature du cercle**

>> Pages 8-9

vue du parlement

**Il faut à tout prix éviter un nivellement fiscal vers le bas**

>> Page 10

Interne

**Il est plus que temps de relancer le débat européen**

>> Page 11

section

**Mes 13 années au Nomes**

>> Page 12

yes

**europe@school rassemble près de 150 élèves**

>> Page 13

abattage de mythes

**« La corruption dans l'UE réduit à néant 120 milliards d'euros »**

>> Page 14

la dernière

**Solution aux questions institutionnelles**

>> Page 15

**Chère lectrice, cher lecteur,**

Cette année, le Nomes fête ses 15 ans. L'occasion de passer en revue les événements d'importance et de jeter un regard sur l'avenir.

Le Nomes est né il y a 15 ans de la fusion de différentes organisations proeuropéennes. Au fil du temps, il s'est profilé comme la force prédominante en faveur d'un rôle actif de la Suisse dans l'UE. Nos objectifs sont restés les mêmes: nous sommes pourvoyeurs d'informations objectives sur la politique européenne suisse et l'évolution de l'UE pour la population, les milieux politiques, l'administration et d'autres groupes d'intérêt. Nous nous appliquons à dénoncer les contradictions et l'inertie qui caractérisent l'attitude de nos autorités, tout en présentant des propositions constructives permettant de sortir de l'ornière. De plus, nous nous engageons avec conviction en faveur d'un droit de codécision de la Suisse au sein de l'UE et, partant, d'un rôle actif dans la formation du «projet Europe», conformément à nos intérêts et notre échelle des valeurs.

En regardant l'évolution de la politique européenne de ces dernières années, nous constatons que la Suisse est toujours privée de la faculté de codécider au sein des institutions de



l'UE et de contribuer ainsi à l'édification d'une Europe unie. Tout aussi grave, l'autonomie dans l'adaptation aux normes de l'UE est devenue extrêmement ténue. En cultivant l'attentisme, la Suisse est obligée de reprendre constamment du droit sans avoir pu participer à son élaboration. L'exemple du litige fiscal illustre à souhait la portée qu'ont les normes européennes pour les pays non membres qui veulent participer au marché intérieur. Ainsi, la suppression des régimes fiscaux privilégiés porte atteinte à la fiscalité des cantons et à la péréquation intercantonale. A l'évidence, politique européenne ne rime plus avec politique étrangère, elle relève désormais de la politique intérieure.

La situation actuelle nous prouve à quel point la Suisse a besoin d'un Nomes fort. Nous nous engagerons donc ces 15 prochaines années pour que notre pays ne reste pas un membre passif mais qu'il assume pleinement sa responsabilité dans le processus de l'UE.

Christa Markwalder  
Conseillère nationale, présidente du Nomes



2

**surfer**

**Do you speak Euro-jargon?**

Il apparaît qu'une sorte de «ghetto-feeling» s'empare de la centrale bruxelloise de l'UE où se croisent quotidiennement «eurocrates», journalistes, politiques et lobbyistes qui discutent toujours des mêmes thèmes. Dans leur langage, une quantité de termes se réduisent à un jargon standardisé, familier aux acteurs mais parfois très déroutant pour le grand public: le fameux «eurojargon». Dès lors, à ce jour, sur un site Internet spécial du portail UE «Europe», sont expliqués 84 exemples de ce jargon standardisé, à commencer par «abstention constructive» jusqu'à «politique de voisinage». (sp)

[europa.eu/abc/eurojargon/index\\_fr.htm](http://europa.eu/abc/eurojargon/index_fr.htm)

**Des commissaires européens ayant une opinion personnelle**

Sur un point, les membres de la Commission européenne ressemblent à nos conseillers fédéraux: chacun d'eux a son propre style, ses propres origines politiques et sa propre sensibilité culturelle – mais lorsqu'ils apparaissent en public ils sont tenus de présenter strictement la position qui a été adoptée par l'ensemble de la Commission sur une certaine question. A ce jour, six d'entre eux se manifestent de manière tant soit peu nuancée dans des blogs. Un site Internet est dédié à ces prises de position et aux blogs de certains hauts fonctionnaires. (sp)

[europa.eu/take-part/blogs/index\\_fr.htm](http://europa.eu/take-part/blogs/index_fr.htm)

# LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN CHANTIER

Par **Lukas Schürch**, secrétaire général

**Le Conseil fédéral a décidé de prolonger les contingents à l'immigration issue de l'UE. Ce faisant, il s'attire les foudres de l'UE et remet en question indirectement et involontairement l'un des acquis majeurs de l'intégration européenne: la libre circulation des personnes. En cette période clef de négociations européennes, cette décision est plus que maladroite.**

Le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'application de la clause de sauvegarde et, partant, de limiter pendant un an l'immigration issue de tous les Etats de l'UE. Ce faisant, il a tenté de couper l'herbe sous les pieds des opposants à la libre circulation des personnes. Ces derniers menacent en effet de referendum l'extension de la libre circulation à la Croatie. Ils reprochent en outre au Conseil fédéral de ne jamais utiliser les leviers de protection prévus dans les accords bilatéraux et de se mettre à plat ventre devant l'UE. Cependant, l'effet produit est inverse. Le Conseil fédéral n'a fait que mettre en œuvre un moyen absolument inefficace et remet en question, sans le vouloir, la libre circulation des personnes. Il empoisonne ainsi durablement le climat en politique étrangère, tout en envoyant des signaux contradictoires en politique intérieure dans la perspective des votations à venir.

Trois votations auront très vraisemblablement lieu ces prochaines années sur des objets dont la mise en œuvre n'est pas compatible avec l'accord actuel sur la libre circulation des personnes: l'initiative contre l'immigration de masse, l'initiative Ecopop et le referendum de l'UDC menaçant l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie.

L'initiative contre l'immigration de masse exige que tout flux migratoire soit limité par un nombre maximal fixé chaque année. L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE devrait alors être renégocié dans les trois ans et pourrait, en cas d'échec, être résilié. En outre, en raison de la clause guillotine, ce sont les six autres traités des accords bilatéraux I qui pourraient ainsi être remis en question et être renégociés. L'initiative Ecopop a pour

but la préservation durable des ressources naturelles en limitant à 0,2 % par an maximum la croissance de la population et en affectant 10 % des moyens consacrés à la coopération internationale au développement à la planification familiale volontaire dans les pays en voie de développement. On ignore encore si cette initiative est valide et si elle sera soumise au peuple. Il faudra déterminer si la combinaison de ses objets est compatible avec le principe de l'unité de la matière. Enfin, la Croatie sera admise dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en qualité de 28<sup>e</sup> Etat de l'UE. L'UDC lancera un referendum contre l'extension de la libre circulation à cet Etat.

En outre, depuis 2008, l'UE subordonne la conclusion de nouveaux accords liés à la participation de la Suisse au marché commun à une réforme des institutions, ces dernières se devant en effet de garantir la sécurité juridique du marché commun de l'UE. Trois solutions se profilent: l'amarrage aux institutions de l'EEE, la création d'une instance de surveillance commune et indépendante et la possibilité de requérir des décisions rendues en cas de différends et des expertises juridiques ayant force de droit auprès de la Cour de justice de l'UE. Il est aussi question de procéder à des adaptations d'ordre institutionnel aux accords existants.

Mais actuellement, c'est surtout dans le domaine de la fiscalité des entreprises que la Suisse est mise sous pression. Depuis 2002, l'UE désapprouve et considère comme néfastes les avantages fiscaux que les cantons réservent aux bénéficiaires des sociétés holding, des sociétés d'administration et des sociétés mixtes sur les bénéfices réalisés à l'étranger et accordés dans le cadre de la loi sur l'harmonisation fis-

cale. Faute de projets concrets d'ici à l'été 2013, l'UE proposera à ses Etats membres l'inscription de notre pays sur une liste noire et l'adoption de sanctions. Dès lors, une commission comprenant des représentants de la Confédération et des cantons a élaboré des solutions. Pour l'instant, c'est un dispositif combiné qui est envisagé, à savoir des diminutions d'impôt généralisées pour les entreprises, assorties de privilèges fiscaux euro-compatibles (licence box). Le manque d'impôt à percevoir sur le revenu des entreprises de certains cantons serait alors en partie compensé par la confédération. Une augmentation de la TVA ou bien l'introduction d'un impôt sur les plus-values pourraient alors permettre de financer cette compensation.

Par ailleurs, les ministres des finances des pays européens ont décidé en mai de donner mandat à la Commission européenne de négocier avec la Suisse une révision de l'imposition de l'épargne, ce qui implique une négociation sur l'échange automatique des données. Les derniers bastions du secret bancaire en Europe, le Luxembourg et l'Autriche, ont désormais subordonné leur accord pour l'échange automatique d'informations à la mise en œuvre d'une solution équivalente avec la Suisse. Au regard de l'échange automatique d'informations accordé par les pays européens aux USA dans le cadre de l'accord FATCA, l'Autriche et le Luxembourg ont convenu avec la Suisse de la délivrance d'un nouveau mandat élargi de négociations. ■



# LITIGE FISCAL: DE QUOI S'AGIT-IL?

Par **Jacques Beglinger**, D.E.S.S, avocat et membre de la direction de SwissHoldings

En raison notamment de sa structure fédéraliste, la Suisse attache une grande importance à la concurrence fiscale comme un moyen efficace de diminuer la quote-part de l'Etat. Certains éléments du système fiscal suisse entraînent toutefois des tensions récurrentes avec d'autres pays ou des organisations internationales. De plus, en vue de faire face aux tensions éventuelles, on utilise des instruments fiscaux, par exemple la fiscalité de l'épargne, pour préserver en contrepartie la discrétion dans l'industrie bancaire.

S'agissant des relations entre la Suisse et l'Union européenne (c.-à-d. l'UE comme entité, non pas avec certains de ses Etats membres), le terme «litige fiscal» désigne avant tout une controverse sur les régimes fiscaux préférentiels des cantons suisses pour certaines catégories d'entreprises. Ces régimes incitent des sociétés transnationales à transférer leur siège vers la Suisse où la charge fiscale est considérablement plus faible que dans la plupart des pays membres de l'Union. La Suisse considère ce régime comme un outil légitime dans le cadre de la concurrence fiscale internationale. En revanche, les gouvernements des pays d'où sont originaires les entreprises concernées s'offusquent de ce que ces dernières – pour ne mentionner qu'un cas de figure typique – ne font que transférer leur administration vers la Suisse, tout en continuant à maintenir leur production dans le pays communautaire. Les Etats membres de l'UE font valoir que les entreprises en question utilisent l'infrastructure au centre de production sans toutefois payer des impôts sur les bénéfices qu'elles y ont réalisés. Elles profitent en Suisse de conditions privilégiées, notamment d'un taux, qui plus est, sensiblement plus bas que celui qui vaut pour des entreprises domiciliées en Suisse.

Les divergences sur ces régimes fiscaux cantonaux ont fini par provoquer le litige que l'on connaît. Celui-ci oppose

la Suisse à la Commission européenne, organe clef de l'UE chargé de faire respecter le droit communautaire auquel, dans un sens plus large, appartient aussi le droit bilatéral. En vérité, le litige fut au début caractérisé par une argumentation juridique qui par la suite s'est déplacée sur le terrain exclusivement politique.

Au niveau juridique, les régimes fiscaux privilégiés en question représentent, dans l'optique de la Commission européenne, une entorse aux dispositions du droit de concurrence figurant dans les accords bilatéraux avec la Suisse. Cette dernière a cependant toujours contesté cette interprétation et reproché à la Commission d'avancer des arguments juridiques artificiels pour imposer à la Suisse, pays non membre de l'UE, son code de conduite fiscale. Ce code n'a en effet rien à voir avec le droit bilatéral et n'engage pas la Suisse. L'argumentation juridique de la Commission s'explique en fait par une innovation qui a introduit le droit bilatéral dans notre système juridique. Il s'agit là d'un aspect du droit de la concurrence. Bien entendu, la Suisse a elle-même depuis longtemps un droit de la concurrence, notamment sous la forme d'une loi sur les cartels. Toutefois, celle-ci ne contient que des dispositions sur la conduite portant atteinte à la concurrence de la part d'entreprises, mais non pas de l'Etat. L'interdiction de soi-disant subventions de l'Etat, à savoir d'avantages financiers sélectivement accordés par l'Etat à certaines entreprises ou branches économiques, a pour la première fois été introduite dans l'ordre juridique suisse par le biais de deux accords bilatéraux conclus dans les années soixante-dix avec les Communautés européennes d'alors. L'un de ces accords, celui sur le libre-échange, est toujours en vigueur. Par ailleurs, des interdictions de subventions de l'Etat se trouvent encore dans deux accords plus récents, à savoir dans les accords sur les transports terrestres et le transport aérien.

## glossaire

### Impôt sur les entreprises

Le bénéfice réalisé par un entrepreneur est l'objet de l'impôt sur les entreprises (impôt sur les bénéfices). Dans le cadre de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale, les cantons accordent à des entreprises exclusivement ou principalement actives à l'étranger des avantages fiscaux différenciés sur les revenus générés à l'étranger. Ce traitement inégal est critiqué par l'UE. Quant à l'impôt fédéral, celui-ci ne connaît pas de tels privilèges. La pleine taxation des sociétés bénéficiant des faveurs des cantons rapporte bon an mal an près de 4 milliards de francs à la Confédération, à savoir presque la moitié du total de l'impôt sur les entreprises. (Is)

### Groupe de travail

A l'automne 2012, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail composé d'experts de la Confédération et des cantons. Dans un rapport intermédiaire rendu début mai, celui-ci a esquissé des propositions de solutions à délibérer. Ces dernières ont pour objectif d'éliminer les pratiques contestées, sans pour autant diminuer l'attractivité fiscale. Selon le modèle de certains Etats membres de l'UE, pourraient être introduits des allègements fiscaux, d'une part, et les impôts cantonaux normaux baissés sur les entreprises, d'autre part. En outre, la Confédération serait appelée à compenser partiellement ces pertes fiscales des cantons. (Is)

### Code de conduite

En 1997, les pays membres de l'UE ont adopté un code de conduite (Code of Conduct for Business Taxation) pour la taxation d'entreprises et en se basant sur ce code ont qualifié d'inadmissibles les pratiques fiscales appliquées de la sorte par les cantons. (Is)



Selon la Commission européenne, la Suisse, à travers les modes d'imposition cantonaux (respectivement la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts mentionnés ci-dessus, qui autorise de tels régimes), viole donc un article de l'accord de libre-échange qui déclare les subventions étatiques comme incompatibles avec le bon fonctionnement de l'accord. Comme on sait, la Suisse refuse cette interprétation. Elle fait valoir que l'accord ne mentionne nullement le droit fiscal et ne peut dès lors pas être pertinent dans ce domaine. La Commission, pour sa part, invoque une déclaration que la Commission économique européenne d'alors avait faite lors de la signature de l'accord de libre-échange. Elle y faisait remarquer qu'elle entendait interpréter les dispositions sur le droit de concurrence dans le même sens que celle du droit de concurrence communautaire. Ce dernier contient des prescriptions sur les subventions publiques qui, depuis les années soixante, sont interprétées de manière qu'elles puissent aussi concerner des mesures fiscales (en d'autres termes: un avantage fiscal préférentiel peut, selon les circonstances, être considéré comme une subvention publique). Après enquête sur certains régimes fiscaux cantonaux, la Commission européenne a conclu, dans une décision de 2007, que l'on avait effectivement à faire à des aides d'Etat incompatibles avec l'accord. Précisons ici qu'il ne s'agit pas pour l'UE du montant des impôts (autrement dit, elle n'exige pas que la Suisse augmente de manière générale les impôts sur les sociétés) mais plutôt de la taxation différenciée de bénéfices réalisés dans le pays ou à l'étranger. Les reproches de la Commission ont régulièrement fait l'objet de discussions dans le comité mixte qui surveille le fonctionnement de l'accord de libre-échange, sans que les partenaires aient trouvé un terrain d'entente. L'accord ne prévoyant pas une autre instance commune (p.ex. un tribunal) pour arbitrer une telle controverse, aucune solution ne fut trouvée sur le plan juridique.

Dès lors, la controverse s'est déplacée sur le terrain politique. Le temps aidant, la Suisse s'est déclarée disposée à entamer un dialogue sur la taxation des en-

treprises. Dans ce cadre sont discutées des propositions de la Suisse sur des réformes potentielles du régime fiscal. Ce processus est toujours en cours. Il apparaît alors que nonobstant le manque de fondement des arguments juridiques de l'UE toujours dénoncé par la Suisse (qui toutefois, ainsi que nous l'avons souligné, ne jouent pratiquement plus guère de rôle dans la discussion actuelle), celle-ci se tourne vers l'objectif visé par l'UE. Dans le dialogue sont désormais évoqués des éléments modernes de taxation existant dans l'UE et acceptés par la Commission, notamment l'«innovation box» originaire des Pays-Bas, qui permet une taxation particulièrement avantageuse de revenus provenant d'activités innovatrices. Ne font pas partie du «litige fiscal» à proprement parler les propositions présentées avec insistance par différents pays membres de l'UE dans le cadre de l'harmonisation du cadre fiscal au sein de l'OCDE, propositions qui sont à l'évidence pointées contre les modèles fiscaux imaginés par la Suisse. Précisons que ces propositions, également dirigées contre les régimes fiscaux en vigueur dans certains pays membres de l'UE, ne sont plus guère portées par des moyens juridiques mais plutôt politiques. ■

### Jacques Beglinger



Membre de la direction de SwissHoldings, Jacques Beglinger est expert en politique européenne suisse et en droit économique européen. A ce sujet, il a publié de nombreux écrits («Principes du droit (économique) bilatéral Suisse-UE» en collaboration notamment avec Christa Tobler, disponible en allemand).

## glossaire

### Accord sur la fiscalité de l'épargne

Le produit d'intérêts et en partie aussi d'autres rendements du capital de personnes physiques sont traités fiscalement comme revenu – à l'exemple de la Suisse – et imposés progressivement ensemble avec les autres revenus ou bien ils sont – à l'exemple de l'Allemagne – grevés séparément selon un taux unique. Dans les relations internationales, l'imposition et le remboursement partiel de produits d'intérêts au pays d'origine sont traditionnellement réglés par des conventions de double imposition. L'UE ayant déjà par le passé privilégié le système de l'échange automatique d'informations, elle a décidé d'autoriser désormais exclusivement ce système et de l'étendre à des assurances vie et d'autres paiements (p.ex. des dividendes). En concluant, en 2004, l'accord sur la fiscalité de l'épargne, la Suisse a introduit une retenue à la source à l'égard de l'UE. Dernièrement, le Conseil de l'UE a décidé de demander à la Suisse le passage à l'échange automatique d'informations et de négocier une extension à d'autres rendements du capital. (Is)

### OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) compte, outre la Suisse, 33 membres (dont 22 en Europe). L'UE n'en est pas membre, mais elle participe à ses travaux. L'OCDE s'est occupée de tout temps de la coopération internationale dans le domaine fiscal. Depuis quelque 30 ans, les Etats membres renforcent l'assistance juridique et administrative en matière fiscale alors que la Suisse, eu égard à son secret bancaire, s'en est abstenue jusqu'en 2009. En ce moment, l'OCDE discute d'une lutte plus efficace contre le déplacement de substances fiscales vers des pays plus accueillants. Dans ce contexte, le système des «licence boxes» pourrait subir des pressions et l'échange d'informations devenir le standard mondial. (Is) ■



# LA POLITIQUE FISCALE SUISSE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Par **Jörg Walker**, COO et expert fiscal de KPMG Suisse

Pays pauvre en ressources, avec un marché intérieur restreint et des coûts de production élevés, la Suisse s'est toujours préoccupée de conditions cadres favorables à l'économie. Cela lui a valu non seulement la présence durable mais aussi l'afflux d'entreprises industrielles et de services actives au niveau mondial. Afin de promouvoir l'attractivité de sa place économique, la Suisse s'efforce depuis longtemps d'attirer notamment les activités de sociétés internationales qui génèrent une haute valeur ajoutée et qui sont importantes stratégiquement. En font partie la direction d'entreprise et d'importantes fonctions financières. Le succès de cette stratégie est éloquent : les groupes industriels ou financiers internationaux réalisent un tiers du PIB suisse et offrent presque un tiers des emplois. Les entreprises étrangères produisent 10% du PIB et emploient 375000 personnes. Les sociétés jouissant de privilèges fiscaux fournissent plus de 5 milliards de francs d'impôts sur le revenu à la Confédération, aux cantons et aux communes. En outre, l'implantation réussie de sociétés internationales grâce à des privilèges de holding et d'administration a permis à la Suisse de maintenir l'impôt à un niveau comparativement bas. Les PME et la classe moyenne en profitent dans une large mesure. Dès lors, le litige fiscal avec l'UE ne constitue pas un point de discordance parmi d'autres avec nos pays voisins mais bien une question clef pour notre prospérité.

## **Recherche agressive de substances imposables**

L'actuelle discussion internationale sur la fiscalité est dominée par le phénomène de la dette publique ayant envahi la zone euro et les Etats-Unis. Raison pour laquelle elle est menée de manière agressive. Le litige fiscal Suisse-UE n'en est qu'une des nombreuses illustrations. En outre, plusieurs initiatives réclament plus de transparence de l'industrie concernée alors que l'OCDE et le G20 essaient de contenir les déplacements de revenus légaux fiscalement motivés.

Quant au litige fiscal Suisse-UE, il se trouve que des négociations formelles n'ont pas encore commencé. Cependant, en déclarant le 17 mai dernier que le Conseil fédéral et les directeurs cantonaux des finances étaient disposés à supprimer, dans leur forme actuelle, les régimes fiscaux privilégiés pour certaines entreprises, la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf a lancé un premier signal d'importance en direction de Bruxelles. Dès lors, il importe de trouver une solution durable, largement acceptée par l'opinion publique. L'objectif: garantir que la charge des entreprises ne soit pas alourdie et que la compétitivité de la Suisse n'en soit pas affaiblie, au risque sinon d'entraîner l'émigration d'importants contingents d'entreprises actives à l'international et la perte de dizaines de milliers d'emplois. Un groupe de travail, mis sur pied par le Département des finances, comprenant des représentants de la Confédération, des directeurs cantonaux des finances et de la Conférence des gouvernements can-



## **Et quid de l'UE?**

Pour discuter du litige fiscal avec l'UE, il convient de connaître les pratiques fiscales des pays membres de l'UE et dans le reste du monde :

- Structures tax haven: l'Irlande et les Pays-Bas connaissent des modèles d'imposition qui permettent de déplacer des revenus vers des pays à impôts bas et d'obtenir ainsi une réduction du taux de taxation du groupe jusqu'à 2,5%. En Suisse, de telles structures ne sont pas reconnues par l'administration fédérale des finances.
- Réduction de la base d'imposition: les pays du Benelux autorisent la limitation de l'assiette fiscale à certains revenus, de sorte que le taux de taxation du groupe peut être réduit au dessous de 5%. En Suisse, une réduction de la base d'imposition serait certes possible, mais jusqu'à présent le principe du rôle déterminant des autorités fiscales a toujours prévalu.
- Exonération de l'impôt: en vue d'attirer des entreprises, Singapour accorde des exonérations de l'impôt allant jusqu'à 20 ans. Il est vrai que la Suisse connaît elle aussi une exonération de l'impôt pour les régions économiquement sous-développées (Lex Bonny). Celle-ci est toutefois accordée pendant 10 ans au maximum et de plus en plus de manière restrictive.
- Recherche et développement: les pays du Benelux, l'Irlande, l'Espagne, le Royaume-Uni et la France connaissent l'exonération totale ou partielle de revenus de redevances de brevets, ce qui entraîne des charges fiscales de 0 à 5% de ces revenus; la France, les Etats-Unis, le Japon et beaucoup d'autres pays connaissent l'exonération multiple de dépenses pour la recherche et le développement. La Suisse, elle, n'a jusqu'à présent pas exonéré cette catégorie de dépenses. (Jörg Walker)



(Bild: mäd)

tonaux, élabore actuellement des propositions. De plus, une alliance ad hoc de parlementaires des partis bourgeois PLR, UDC, PDC, Vert' libéraux et BPD des Chambres fédérales a déposé une initiative parlementaire présentant des solutions convaincantes. Le directeur des finances du canton de Genève a, pour sa part, présenté une proposition sur la baisse générale de l'impôt sur les entreprises pour toutes les firmes, et sa collègue de Bâle-Ville recommande l'introduction d'une «licence box».

### **Sauvegarde de la compétitivité de la Suisse**

Jusqu'à présent, deux ébauches de solution se profilent:

1. Baisse générale de l'impôt sur les entreprises: politiquement, une telle solution ne pourrait être mise en œuvre comme une mesure isolée. En effet, les pertes fiscales pourraient atteindre quelque 5 milliards de francs et devraient être compensées par de fortes augmentations d'impôt ou des réductions de prestations. De plus, une baisse forfaitaire à 13-14% ne serait pas attractive pour les sociétés jouissant d'un régime privilégié, ce qui pourrait les amener à quitter la Suisse. Une émigration qui aboutirait à des pertes énormes en substance imposable et en places de travail. Une baisse générale serait sans doute accueillie favorablement par les entreprises normalement imposées jusqu'à présent, sans toutefois donner d'impulsions économiques notables.

2. Mesures innovatrices: dès lors, trois autres paquets de mesures seraient plus prometteuses.

– Innovation box et licence box: à Bâle, par exemple, celles-ci aideraient à fidéliser les entreprises pharmaceutiques et chimiques, si vitales pour le canton, en encourageant leur implantation à long terme dans la région. De même, d'autres cantons avec des entreprises créant une haute valeur ajoutée, par exemple l'industrie du luxe, pourraient en profiter;

– Privilèges accordés aux revenus de l'épargne internes au groupe: ils compenseraient les effets sur les revenus de l'épargne pour des sociétés holding;

– Flexibilisation du principe du rôle déterminant des autorités fiscales: cela permettrait de renforcer sensiblement notre compétitivité et aiderait par exemple les cantons de Genève et Zoug à retenir les sociétés commerciales devenues entreprises essentielles pour ces régions.

Ces mesures – correspondant dans le fond à la pratique courante de l'UE – contribueraient à assurer durablement la compétitivité de la Suisse et à conserver les entreprises et les domaines d'activité qui se distinguent par leur haute valeur ajoutée et constituent les piliers centraux de notre économie. Celui qui prétend que certaines de ces pratiques fiscales sont dénoncées dans l'UE même, ne se rend pas compte d'un fait essentiel: à cet égard, la Suisse doit s'assurer la même part du gâteau que l'UE si elle ne veut pas perdre des entreprises au profit de leur implantation dans l'UE. Au cas où l'UE resp. le G20 changerait les règles à moyen terme, la Suisse pourrait à ce moment-là aisément y renoncer. Elle ne risquerait en effet plus de voir partir les entreprises.

Les entreprises actives au plan international sont avides d'obtenir des certitudes. Elles veulent savoir dans quelle direction les choses vont évoluer. En l'état, la Suisse serait bien inspirée de ne pas préparer une «réforme fiscale 2018» surdimensionnée mais d'orienter le plus vite possible et de manière pragmatique la loi sur l'harmonisation fiscale de manière à permettre aux cantons de développer de façon autonome leurs régimes fiscaux et d'assurer pour l'avenir l'implantation des entreprises si vitales pour notre pays. ■

### **Jörg Walker**

Après son arrivée à KPMG en 1994, il est nommé partenaire en 1999. Depuis 2004, il occupe la position de Head of Tax intérieur et est membre du conseil d'administration. En 2012, il devient Chief Operating Officer. Ses domaines de spécialité sont le Corporate et Business Tax Consulting, en particulier pour les entreprises internationales.



# « RECHERCHER DES SOLUTIONS MAJORITAIRES TIENT DE LA QUADRATURE DU CERCLE »

**Directeur des finances du canton de Soleure, Christian Wanner fut également président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) ces cinq dernières années et conseiller national PLR de 1983 à 1995. Dans un entretien avec le Nomes, il évoque le litige fiscal, le fédéralisme et une hypothétique adhésion à l'UE.**

**europa.ch:** *un litige fiscal oppose la Suisse et l'Union européenne. De quoi s'agit-il?*

**Christian Wanner:** la première question tourne autour du traitement des avoirs d'origine étrangère non imposés en Suisse. Le deuxième aspect du litige concerne l'imposition des entreprises. L'UE s'irrite du traitement différencié d'entreprises implantées depuis longtemps en Suisse et de celles qui sont arrivées ces dernières années. Dans la plupart des cas, ces dernières bénéficient d'un taux fiscal plus bas.

*On a l'impression que la Suisse se trouve, une fois de plus, le dos au mur. S'est-elle réveillée trop tard?*

Non, elle a simplement sous-estimé la portée du problème. Mais l'actuelle ministre des finances n'est pas responsable de cette carence. Son prédécesseur a toujours tenu ferme en déclarant que les autres Etats s'useraient les dents à s'en prendre à notre secret bancaire. Soudain, ils n'avaient même plus besoin de mordre. Au début, on a aussi catégoriquement refusé des demandes groupées de données bancaires. Ce bastion est aussi tombé.

*Dans les faits, le secret bancaire est également tombé.*

Nous devons différencier entre secret bancaire et secret de clients bancaires.

C'est très simple: je ne veux pas savoir combien d'argent mon voisin a déposé à la banque, je veux seulement savoir s'il paie des impôts. Je suis d'avis que l'échange automatique d'informations viendra. Il s'agira encore de s'entendre sur sa mise en place.

*A propos de la taxation d'entreprises. Où en sont les négociations?*

On a fait pas mal de progrès dans l'analyse des options de solutions.

*Baisses d'impôts pour les entreprises, «innovation et licence box», et éventuelles compensations par la Confédération?*

Oui, il nous faut une combinaison de ces aspects. Il serait en effet irresponsable de baisser les impôts sur les sociétés sur une large échelle en menaçant ainsi le financement des prestations publiques. De même, il ne saurait être question d'augmenter les impôts d'une manière géné-

Chaque point de vue a ses avocats. Il ne faut pas exclure que certaines pertes pourraient être la conséquence de départs d'entreprises. L'imposition à bas niveau n'est pourtant qu'une des raisons de rester en Suisse. La santé publique, l'éducation et la sécurité jouent également un rôle important.

*L'UE attend des résultats concrets jusqu'à la fin juin.*

Cela me paraît trop ambitieux. Mais je suis persuadé que si l'UE perçoit la volonté de la Suisse d'aborder les problèmes de manière ciblée, un report de 6 mois ou d'un an ne jouera aucun rôle.

*Simon, la Suisse risque de se retrouver sur une liste noire.*

C'est l'OCDE qui peut nous mettre sur une liste noire.

*L'UE pourrait recommander à ses Etats membres de boycotter la Suisse. Quelles seraient les conséquences?*

Cela signifierait qu'à l'extrême, nos banques se verraient retirer les licences. Ainsi, les autorités de certains pays pourraient interdire aux investisseurs de conclure des affaires avec les banques suisses.

*A ce propos, l'UE se réfère au code de conduite. Pourquoi la Suisse doit-elle le respecter?*

On a tout loisir de l'ignorer mais alors il faut s'accommoder des inconvénients. Par exemple, les entreprises fortement dépendantes de l'exportation et le secteur bancaire risqueraient d'en faire les frais. Le maintien intégral de la place financière est de la plus haute importance.

« Je suis un fédéraliste convaincu. Mais à force de tenir un discours à trois voix à Bruxelles, on n'obtient rien. »

rale. Cela entraînerait des coûts énormes, notamment par l'émigration de certaines entreprises. Je favorise la solution des boîtes, à condition qu'on l'applique de manière restrictive afin qu'elle ne corresponde pas en réalité à une baisse générale des impôts. J'envisage la situation où la Confédération pourrait être amenée, pendant une certaine période, à verser des compensations en cas de pertes d'impôts.

*Selon la solution, on parle de pertes d'impôts de 1 à 5 milliards de francs.*





À propos des négociations: la Commission européenne négocie avec le Département des finances alors que les impôts cantonaux sont l'enjeu.

C'est vrai. Mais les cantons sont représentés par quatre personnes dans le groupe de travail de la Confédération.

*Quel est exactement le rôle du groupe de travail?*

Il a pour mission de présenter des propositions de solutions et d'évacuer la méfiance. Rechercher des solutions capables de recueillir la majorité tient en quelque sorte de la quadrature du cercle. Elles doivent être acceptées aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Notre système de la démocratie directe peut tout faire échouer.

*Les cantons peuvent-ils faire valoir leurs intérêts divergents?*

Il est vrai qu'ils ont des intérêts divergents. A mon avis, la politique étrangère, aussi dans le domaine fiscal, devrait être l'affaire de la Confédération. Je suis un fédéraliste convaincu. Mais à force de tenir un discours à trois voix à Bruxelles, on n'obtient rien. Il faut discuter des problèmes à l'interne, élaborer une position commune et ensuite la présenter à Bruxelles.

*Des représentants du PS proposent de déplacer l'impôt sur les sociétés au niveau de la Confédération.*

Je suis d'accord de se présenter unis à l'extérieur, ce sous la conduite de la Confédération. Mais à l'intérieur, la souveraineté fiscale doit être laissée aux cantons. Une compétition fiscale raisonnable garantit que les propres ressources soient gérées de manière économe. Je refuse catégoriquement une harmonisation fiscale matérielle qui en découlerait.

*La concurrence fiscale n'est-elle pas considérablement restreinte du fait même de la péréquation financière?*

Non. La concurrence fiscale est vive. Mais l'on ne peut pas admettre que certaines régions comme Bâle, Zurich ou Genève doivent résoudre leurs problèmes en matière de politique sociale quand d'autres, petits cantons, amélio-



rent leur position dans la concurrence fiscale en baissant les impôts.

*N'y a-t-il pas de dumping fiscal aux dépens de la péréquation financière?*

Non, car à l'inverse de ce qui se pratiquait autrefois, on ne tient compte que des ressources lors du calcul. La manière de les utiliser est laissée à la discrétion des cantons.

*Les exemples de l'impôt sur les sociétés et de la fiscalité de l'épargne illustrent bien la pression croissante exercée sur la Suisse par les Etats-Unis et l'UE. Après tout, la Suisse a-t-elle encore des alliés?*

Cela dépend des circonstances. (après réflexion...) Je crois que dans certains domaines, elle peut encore compter sur des alliés. Mais elle ne devrait pas les mettre en péril!

*Admettons que la Suisse soit membre de l'UE. Dans le litige fiscal avec les Etats-Unis, serions-nous au même degré à la merci de Washington?*

Nous serions tout de même sous pression. Mais il est évident que notre posi-

tion serait renforcée. Dans les négociations, on analyse soigneusement les points faibles de l'adversaire. Admettons que nous fassions corps avec l'UE, nous aurions vraisemblablement de meilleures cartes contre les Etats-Unis.

*Et qu'en est-il du litige fiscal avec l'UE? Celle-ci juge la Suisse plus sévèrement que par exemple l'Autriche ou le Luxembourg.*

Vous avez raison, mais c'est normal.

*Parce que nous ne sommes pas membre?*

Evidemment, mais il n'y a pas seulement cet aspect. Il y a aussi des avantages de ne pas être membre de l'Union. Celle-ci a ses problèmes. Il s'agit aussi de savoir qui paye pour ces problèmes. La Suisse serait amenée à s'engager massivement. En tant que membre, tous les problèmes ne seraient sûrement pas résolus, mais dans le dossier fiscal nos négociations seraient peut-être plus simples. ■

(Interview menée le 13.5; ls, ms)



# IL FAUT À TOUT PRIX ÉVITER UN NIVELLEMENT FISCAL VERS LE BAS

Par **Margret Kiener-Nellen**, conseillère nationale PS/BE et membre de la Commission des finances

La Suisse s'évertue à attirer des revenus d'entreprises qui ont été produits à l'étranger. Ces revenus sont taxés à des taux privilégiés sans que le fisc du pays d'origine en voie la couleur. Dans certains cantons suisses, ces revenus sont imposés à un taux qui se situe à plus de la moitié du taux appliqué pour des revenus produits en Suisse.

L'UE considère comme dumping fiscal cette distinction suisse entre revenus produits dans le pays d'origine et à l'étranger. La dimension du phénomène explique l'irri-

est inacceptable. Il n'est donc pas étonnant que parmi ces derniers la Suisse, pays politiquement isolé, soit particulièrement sous pression.

Pourquoi ne supprimons-nous pas simplement dans notre loi fiscale cette possibilité de traitement privilégié? Certaines entreprises sont très flexibles dans le choix de leur implantation. Les cantons se disputent donc leur faveur dans une concurrence fiscale, mais aussi avec l'étranger. En raison de leurs particularités structurelles et de leur posi-

tion que certains cantons soient financièrement ruinés alors que d'autres roulent sur l'or. Il importe donc de restreindre ou d'empêcher les taxations préférentielles. Sans cette garantie, nous devrions nous attendre à un nivellement fiscal vers le bas.

En raison de cette situation, il ne reste que l'option suivante:

Le taux fédéral pour les bénéficiaires d'entreprises, actuellement fixé à 8,5%, doit par exemple être élevé à 16%. Les recettes provenant des 7,5% supplémentaires sont reversées aux cantons. En outre, les cantons sont libres de régler la taxation d'entreprises à leur guise.

Les cantons baisseront leurs propres impôts sur les sociétés, parce que la part de la Confédération croîtra et qu'ils recevront plus d'argent provenant des recettes fédérales. Même si un canton fixe à zéro son propre impôt sur le bénéficiaire, il ne pourra pas aller au-dessous du taux nominal fédéral de 16 pour cent.

La concurrence fiscale est limitée vers le bas; un dumping fiscal et, partant, une saignée de la Confédération, des cantons et des villes est empêchée.

Seule cette étape d'harmonisation modérée permettra à la Suisse de résoudre les problèmes existants, sans pour autant créer un nouveau foyer de tensions.

«Notre pays prive ses partenaires d'importantes recettes fiscales. Mais si tous les pays procédaient de cette manière, il serait impossible de taxer les entreprises»

tation de l'UE: plus de la moitié des revenus imposés en Suisse sont d'origine étrangère et profitent ici de taux fiscaux privilégiés. Pour les pays d'origine – il s'agit notamment d'Etats membres de l'UE et des Etats-Unis – il en résulte une perte de l'assiette fiscale s'élevant à quelque 70 milliards de francs. Au fil du temps, cet abus a pris des proportions toujours plus importantes. Pendant que le PIB nominal suisse s'est élevé de 70% entre 1990 et 2010, les recettes provenant de l'impôt fédéral direct se sont quadruplées.

La Suisse est-elle seule à recourir à ce genre de roublardise? Nombre de pays accordent aux entreprises des formes variées d'allègements fiscaux plus ou moins légaux. Ainsi, des allègements limités destinés à créer des places de travail dans des régions défavorisées ne posent pas de sérieux problèmes. En revanche, le braconnage fiscal, monnaie courante en Suisse et dans d'autres pays,

est inacceptable. Ils poursuivent des stratégies différenciées dans cette compétition.

L'UE estime que la Suisse participe au marché intérieur européen et qu'elle «triche» en offrant aux entreprises des pays voisins des taux fiscaux plus bas qu'à celles du cru. Ainsi, notre pays – dépendant de ses exportations – prive ses partenaires d'importantes recettes fiscales. Mais si tous les pays procédaient de cette manière, il serait impossible de taxer les entreprises.

L'objectif principal d'une solution du conflit consiste à maintenir les recettes des pouvoirs publics au moins au même niveau qu'à l'heure actuelle. Cela vaut aussi pour les recettes des différents partenaires. Il serait inconce-

## Margret Kiener-Nellen

Depuis 2003, Margret Kiener-Nellen est conseillère nationale PS. Avec son collègue Roger Nordmann, elle a récemment proposé de lancer une initiative populaire «pour une imposition équitable des entreprises dans toute la Suisse». Objectif: déplacer l'impôt sur les sociétés au niveau de la Confédération pour réduire la concurrence fiscale entre cantons.



(Services du parlement 3003 Berne)



# IL EST PLUS QUE TEMPS DE RELANCER LE DÉBAT EUROPÉEN

Par **Marie Seidel**, collaboratrice au Nomes

**L'assemblée générale du Nomes a tenu ses assises le 4 mai dernier à l'hôtel Kreuz à Berne. Une journée marquée par l'adoption d'une lettre ouverte au Conseil fédéral, la remise du Prix Europe 2013 et le savoureux discours de Markus Notter, ancien conseiller d'Etat.**

«Honorée et très heureuse», c'est en ces termes que Christa Tobler, professeur de droit européen à l'université de Bâle et de Leiden, aux Pays-Bas, a tenu à remercier les membres du Nomes qui lui ont cette année décerné le Prix Europe 2013. En amenant objectivité, calme et compétence dans le débat européen, Christa Tobler contribue à contrebalancer un dialogue qui s'enflamme bien souvent trop rapidement.

Un autre lauréat du Prix Europe avait répondu présent à l'invitation du Nomes: Markus Notter, ancien conseiller d'Etat et actuel président de l'Institut européen à l'université de Zurich. C'était il y a huit ans, les accords bilatéraux arrivaient déjà à bout de souffle et il était temps d'envisager d'autres solutions. Quatre magistrats s'étaient alors illustrés en dirigeant la publication d'un rapport intitulé «Europe, un défi pour le fédéralisme. Esquisse d'une stratégie de politique européenne des cantons» pour le compte de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En leur décernant le prix Europe 2005, le jury avait alors estimé que ce rapport évaluant chacune des options d'intégration européenne sous l'angle de leurs implications pour les cantons avait été la contribution la plus significative au débat européen en Suisse. Huit ans après, invité d'honneur à l'assemblée générale, Markus Notter n'a pas manqué de souligner l'absence complète d'une discussion objective et fondée dans le débat européen. Un débat aujourd'hui non seulement nécessaire pour les cantons, mais aussi pour les citoyens, a-t-il rappelé.

## Adapter le discours aux réalités

Peu auparavant, c'était à l'assemblée générale du Nomes de se prononcer sur la question européenne. Dans une lettre ouverte, les membres du Nomes ont demandé au Conseil fédé-



ral d'adapter son discours aux réalités et de relancer, une fois pour toutes, le débat européen. «En évitant soigneusement d'engager le débat européen pourtant depuis longtemps urgent, le Conseil fédéral se dérobe à ses responsabilités. Lorsque les partis politiques se montrent réticents à soulever la question compte tenu des sondages d'opinion et des élections, il est du devoir du Conseil fédéral de donner l'impulsion nécessaire» a critiqué Christa Markwalder, conseillère nationale et présidente du Nomes. Prendre son courage à deux mains et exposer de manière transparente les limites du système actuel d'accords bilatéraux statiques: voilà la seule manière de convaincre les citoyennes et citoyens de notre pays de la nécessité de réorienter notre politique européenne.

## Passage de relais au secrétariat

Enfin, après le départ en mars dernier de Julien Chérault, secrétaire général adjoint, c'était au tour de Michael Fust, secrétaire général sortant, de faire ses adieux après trois ans et demi au service du Nomes. L'assemblée générale a salué chaleureusement Michael Fust et Julien Chérault pour son travail remarquable dans cette période difficile et a accueilli Lukas Schürch, qui a commencé en mars dernier.



# «RETOUR SUR MES TREIZE ANNÉES AU NOMES»

Par **Thomas Zellmeyer**, président de la section du Nomes Bâle

**Thomas Zellmeyer se retire de la présidence de la section du Nomes des deux Bâle, lors de l'assemblée générale annuelle. Il était membre du comité depuis 2000 et président depuis 2006. Son retrait est l'occasion d'une revue personnelle sur 13 années d'engagement dans la politique européenne bâloise.**



lière dans le triangle des nations du Haut-Rhin. Ou en novembre 2012, lors d'un débat très animé à l'Institut européen de Bâle pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de la votation sur l'EEE. Ces deux exemples illustrent ce que je considère comme les principaux garants du succès d'une organisation pro-européenne: la coopération avec d'autres organisations et la réflexion autour des questions politiques de la vie quotidienne. Par chance, la région de Bâle héberge des organisations qui sont favorables au Nomes et à ses objectifs. En outre, dans la région de Bâle – pour ainsi dire par nature – la politique européenne a effectivement un ancrage dans la vie quotidienne. Traverser les frontières est une évidence pour les gens de notre région dans le travail, les achats, la culture et les loisirs. Par conséquent, les manifestations qui touchaient les habitants des deux cantons dans leur expérience quotidienne de la région transfrontalière ont rencontré beaucoup de succès.

Je ne cacherai pas pour autant des frustrations. Au début de mon activité dans le comité, il était encore chic, presque même un «must» pour un politicien, en l'occurrence un jeune politicien bourgeois, de se profiler comme pro-européen et de s'engager dans le Nomes. Depuis quelques années, ce n'est pratiquement plus le cas. Cependant, quelques lueurs d'espoir apparaissent. Avant les dernières élections au Grands Conseils de Bâle-Ville ou Bâle-Campagne, le Nomes des deux Bâle a de nouveau pu attribuer le Label Europe à de nombreuses candidates et candidats réceptifs, qui s'identifient à nos valeurs.

Je garderai enfin un bon souvenir de mon travail au Nomes. J'ai rencontré des gens passionnants dans les réunions du comité. En buvant tranquillement

une bière après une manifestation, nous n'avons pas seulement discuté de politique européenne, mais aussi refait le monde au sens propre du terme. J'ai remarqué à cette occasion qu'un sentiment europhile va généralement de pair avec une ouverture d'esprit générale, une

ouverture au monde et des intérêts très larges. Ces rencontres vont me manquer. ■

Lors de l'Assemblée générale du Nomes suisse, la présidente Christa Markwalder a constaté avec bonne humeur dans ses remerciements que Bâle avait un lien tout particulier avec l'Union européenne car ses habitants apercevaient de temps en temps un euro! Pourtant, en ce moment, l'ambiance n'est pas aussi harmonieuse dans le Nord-Ouest de la Suisse. Malgré l'euroscpticisme croissant et la position de repli, mon compte-rendu personnel de treize ans d'engagement dans le Nomes des deux Bâle apparaît cependant comme positif.

J'en garde avant tout le souvenir de manifestations bien fréquentées, avec des participants de haut vol et un contenu marquant. Comme en février 2010 lors d'une table ronde organisée en collaboration avec la Regio Basiliensis sur la politique régionale transfronta-

«J'ai remarqué à cette occasion qu'un sentiment europhile va généralement de pair avec une ouverture d'esprit générale, une ouverture au monde et des intérêts très larges»

# EUROPE@SCHOOL RASSEMBLE PRÈS DE 150 ÉLÈVES À WATTWIL

Par **Christa Preisig**, membre du comité de la yes



Sous la direction de Florentin Weibel, coprésident de la yes, une équipe de quelque 20 chefs d'atelier a relevé le défi organisationnel d'un vaste projet à la Kantonsschule (gymnase cantonal) de Wattwil (SG), localité où habite Toni Brunner, président de l'UDC. C'est la seconde fois depuis 2012 que la yes informe ainsi les bacheliers, lors de cette manifestation, à travers des ateliers et des discussions animées, sur les relations entre la Suisse et l'Europe, en leur offrant la possibilité par une participation active de faire des expériences politiques et rhétoriques.

Après qu'un petit groupe de l'équipe responsable de l'organisation eut, la veille, installé le matériel nécessaire dans les salles de classe et l'aula, tout était prêt pour donner le coup de départ le lendemain à 7h30 à Wattwil, où quelque 20 responsables d'atelier, venant de toutes les régions de Suisse, se sont rejoints. C'est Alois Ochsner de la Direction des affaires européennes du DFAE qui dans un discours engagé sur l'histoire et les fondements des relations Suiss-UE a éveillé l'intérêt des 150 jeunes participants.

Bien motivés par ces informations de base, les bacheliers se sont répartis dans les différents ateliers. Sous la direction de deux membres de la yes dans chaque atelier, ils ont réfléchi, annoté, discuté et se sont informés sur les thèmes «Relations Suisse-UE», «Identités européennes et élargissement de l'UE» ainsi que «Valeurs de l'UE et leur transposition au plan universel». Dans ce cadre, la longue expérience et le savoir d'initié d'Alois Ochsner leur ont permis d'enrichir les débats dans les ateliers. L'événement a également éveillé l'intérêt de la journaliste du «St.Galler Tagblatt», feuille régionale à grand tirage, où elle a relaté la manifestation. Ensuite, après un bref repas, les bacheliers se sont mus dans le rôle de membres du Parlement européen et ont discuté, en représentants de partis, de thèmes tels que «élargissement de l'UE».

La table ronde sur le thème «Les relations de la Suisse avec l'UE: Chances et défis», réunissant les conseillers nationaux Martin Naef (PS), Kathy Riklin (PDC), arrivée directement de Bruxelles, Walter Müller (PLR) et Lukas Reimann (UDC), lui-même ayant été à l'époque politisé par un europe@school, fut l'apothéose de la manifestation. Sous l'animation compétente de la jeune journaliste Luzia Tschirky, ils ont discuté des options en matière de politique européenne et des pronostics pour la Suisse. Comme il fallait s'y attendre, leurs opinions ont considérablement divergé. Les nombreuses questions intéressées du jeune public ont d'ailleurs mis dans l'embarras l'un ou l'autre de ces professionnels de la politique.

Après un programme dense et des échanges de vues lors d'un apéritif, il fut temps de débayer les lieux. Fatigués, mais satisfaits, les 20 responsables d'atelier sont rentrés chez eux. Laissant derrière eux quelques miettes de chips et des flyers yes, ils s'en sont allés avec la certitude d'avoir fait du travail utile en jetant les bases d'un avenir européen radieux pour la Suisse. ■



# « LA CORRUPTION DANS L'UE RÉDUIT À NÉANT 120 MILLIARDS D'EUROS »

« Les médias allemands relatent à nouveau la corruption qui règne dans l'UE. Outre le notoire gaspillage d'argent, c'est la corruption qui fait perdre à l'UE 120 milliards d'euros, rapporte Cecilia Malmström, commissaire de l'UE responsable des affaires intérieures. Cela représente jusqu'à 25% du marché public de l'UE. (...) C'est pourquoi, lors de la session de printemps, je déposerai une motion (...) demandant au Conseil fédéral qu'au cas où seraient à nouveau versées des contributions au titre de la cohésion, un nouveau type de mise en œuvre soit élaboré, à savoir: avec cette contribution à l'élargissement, la Suisse soutient désormais en premier lieu celles des entreprises suisses créant à long terme des places de travail dans les pays de l'Est tout en y investissant. De plus, elle peut aussi participer au financement de projets dont des entreprises suisses font partie. (...)»

Yvette Estermann, conseillère nationale (UDC/LU) dans son blog [estermann-aktuell.ch](http://estermann-aktuell.ch), 20.03.2013

## La corruption n'est pas une spécialité de l'Union européenne

1. Nous prenons acte avec un simple hochement de tête de l'idée de Mme Estermann de vouloir transformer les contributions à la cohésion négociées entre la Suisse et l'UE en une jolie petite subvention spéciale en faveur de certaines entreprises suisses; disons qu'une telle désaffectation ne provoquera guère un enthousiasme frénétique. Ce qui est plus intéressant, c'est la «justification» qu'elle propose.
2. Comme nous avons pu le constater par le passé, lire, comprendre et citer correctement des documents étrangers n'est pas le fort de la politicienne lucernoise. Car, à l'évidence, la vaillante commissaire suédoise n'a jamais parlé de «gaspillage d'argent», c'est une pure invention de Mme Estermann pour qui toute dépense de l'administration bruxelloise, ne serait-ce que l'achat d'un trombone, représente un «gaspillage». Quant au chiffre de 120 milliards d'euros, évoqué par Mme Malmström, il n'a évidemment rien à voir avec «l'UE» mais représente simplement, au niveau des 27 Etats membres, une estimation fondée du total des atteintes aux collectivités publiques, à l'économie et la société civile par le phénomène de la corruption. Par ailleurs, Mme Malmström n'a pas dit que les 120 milliards mentionnés représentaient «jusqu'à 25% des deniers publics pour des commandes dans l'UE»; elle a dit en fait que 20 à 25% des sommes contractées dans le marché public des 27 pays membres de l'UE pourraient être gangrenés par la corruption.
3. Il est intéressant de relever que Mme Malmström a fait ses remarques lors du discours d'ouverture d'une journée de travail consacrée à la publication prochaine d'un rapport de l'UE sur la lutte contre la corruption. En réalité, contrairement à ce que veut suggérer Mme Estermann, la Commission européenne s'engage activement dans la lutte contre toutes les formes de corruption. Celle-ci est toutefois un fléau universel et non pas une spécialité de l'UE.
4. Transparency International, l'organisation non gouvernementale surtout connue pour publier régulièrement des indices de perception sur la corruption, dresse chaque année un «classement» des pays du monde. Sur la liste récemment publiée, 174 pays ont été taxés. Or la Suisse n'est pas première de classe, elle figure tout juste au 6e rang, après les trois pays membres de l'UE que sont la Finlande, le Danemark et la Suède ainsi que la Nouvelle-Zélande et Singapour. Il nous reste donc encore un retard à rattraper et nous sommes en tout cas malvenus de montrer du doigt d'autres pays. Au demeurant, les dix pays de l'Est que Mme Estermann a dans le collimateur occupent des rangs relativement modérés, à savoir 32 (l'Estonie) et 75 (la Bulgarie). (sp)





Le groupe de travail commun Suisse-UE a trouvé deux solutions à long terme pour résoudre les questions institutionnelles. La proposition ne fait pourtant toujours pas l'unanimité... (Photo: Luc Viatour – www.lucnix.be / Adaptation: Nomes)

ue.spots

**Revalorisation d'Europol**

La Commission européenne propose la revalorisation et la transformation d'Europol, l'organisation pour la coopération policière domiciliée à La Haye. Il est prévu de mettre ensemble Europol et l'Académie de police européenne et de les aménager comme le «point de raccordement pour la coopération et le renforcement des capacités en matière de formation dans la poursuite judiciaire». Le champ d'activité comprend la criminalité transfrontalière et le terrorisme. (sp)

**Le programme européen de fruits à l'école fait un tabac:**

Selon un rapport intermédiaire, ce programme financé par Bruxelles à hauteur de 50 à 75% a rencontré un véritable succès. en 2010/11, 24 pays y ont participé. Au total, plus de 8 millions d'enfants dans 54000 écoles (du jardin d'enfants au niveau secondaire) ont bénéficié de fruits et de légumes frais, accompagné d'une campagne d'information. Dans l'UE, 22 millions d'enfants seraient en surpoids et 5,1 millions seraient obèses. (sp)

**N'oubliez pas la périphérie!**

Le Comité économique et social européen, organe consultatif de la Commission, s'engage en faveur d'un traitement plus généreux des «régions périphériques». Ce sont des territoires ou îles dont certains sont même situés sur d'autres continents mais qui, au plan institutionnel, sont étroitement liés à leurs anciennes métropoles de pays communautaires. Ledit comité estime que l'on devrait mieux prendre en compte leur situation particulière, à plus forte raison qu'ils sont aussi censés promouvoir l'image de l'UE dans leur environnement géographique. (sp)



# Diagon

